

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 001-2012/10/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Approbation de la procédure de modification n° 1

DUFHSU 10/4232/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2009, la commune de Sausset-les-Pins a demandé à la Communauté urbaine d'engager une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, afin de permettre la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Le secteur concerné se situe en zone AU2 au Plan Local d'Urbanisme, et fait l'objet d'une Orientation spécifique d'Aménagement d'Entrée de Ville.

Le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 26 mars 2009, d'engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins.

Par arrêté n° 09/295/CC du 4 novembre 2009, Monsieur le Président de la Communauté urbaine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la création d'un EHPAD. En effet, la ville de Sausset-les-Pins a décidé de mettre en cohérence les aménagements et constructions existantes avec les projets en cours de réflexion sur toute la zone de la frange urbaine qui compose son « entrée de ville ».

Plusieurs principes d'aménagements conditionnent l'ouverture du secteur à l'urbanisation, notamment celui de donner une vocation d'accueil d'équipements publics à cette entrée de ville.

Le projet d'EHPAD s'inscrit dans une démarche d'aménagement globale et cohérente, basée sur une logique de valorisation de son territoire.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Sausset-les-Pins (Service Urbanisme), du lundi 7 décembre 2009 au lundi 18 janvier 2010 inclus.

Au vu des registres d'enquête, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Claude TAXY, a émis un avis favorable avec quelques recommandations et notamment celles de tenir compte des remarques des services de l'Etat dans leur avis du 22 janvier 2009 sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

En conséquence, suite à l'avis et la demande du Conseil Municipal de la Commune de Sausset-les-Pins qui a délibéré le 18 février 2010, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins en tenant compte des remarques des services de l'Etat.

Ainsi, les adaptations proposées concernant d'une part, la correction de deux erreurs matérielles dans le report des périmètres d'aléas inondation aux documents graphiques, sur les secteurs du Rouveau et celui du Brulôt et d'autre part, quelques ajustements réglementaires, sont prises en compte.

De plus, la commune indique l'existence d'une erreur matérielle dans les dispositions générales à son article 5, qu'il y a lieu de rectifier.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi « Urbanisme et Habitat » ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins approuvé par le Conseil de Communauté le 19 décembre 2008 ;
- L'arrêté du Président de la Communauté urbaine n° 9/295/CC du 4 novembre 2009, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- La demande de la commune de Sausset-les-Pins du 10 décembre 2009, portant sur quelques corrections d'erreurs matérielles ;
- L'avis du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 22 janvier 2010 ;
- L'avis de Monsieur le Préfet de Région du 22 janvier 2010 ;
- L'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 10 février 2010, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération du Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, du 18 février 2010, donnant un avis favorable à l'approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme en tenant compte des remarques des Personnes Publiques Associées ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins afin de permettre la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), et de procéder à quelques ajustements de son document d'urbanisme ;
- Qu'il convient de prendre en compte les conclusions du Commissaire Enquêteur concernant les remarques des Services de l'Etat, et de corriger quelques erreurs matérielles identifiées par la commune dans le document d'urbanisme ;
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L.123-1 ; qu'il n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de grave risque de nuisances ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
L'Aménagement de l'espace communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI